

Subvention exceptionnelle au BRC «Tennis»

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les travaux liés à la première phase de restructuration du Stade Léo Lagrange ont entraîné de fortes perturbations dans le fonctionnement et l'utilisation des tennis du BRC. Ainsi, quatre courts ont été neutralisés pendant quatre mois.

C'est pourquoi la Ville de Besançon a souhaité pallier partiellement le manque à gagner pour ce club par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette proposition et en cas d'accord à autoriser le financement de cette dépense par transfert de crédit de l'imputation 90.412.2313.99188 code service 33000 vers l'imputation 92.40.6574.96005 code service 20300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Sports et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.